

des profits. Je signale ces faits au député de Dauphin. S'il ne veut pas m'écouter maintenant, il pourra lire le compte rendu demain. Voici ce que dit le D^r Goddard au sujet des compagnies de produits pharmaceutiques et je cite un seul paragraphe:

Le climat est assez sain; ...

Il veut parler du climat économique dans ces sociétés.

Le climat est assez sain; personne ne dira le contraire. Les rapports annuels de 1967 de quelques sociétés importantes révèlent l'état florissant de l'industrie: Merck & Co. a vendu pour 528 millions de dollars, ses bénéfices nets ont été de 89 millions sur un placement de 25.4 p. 100; les ventes de Smith Kline & French ont atteint 260 millions, le bénéfice net étant de 42 millions et le rendement des lignes 33 et 34 a la page 8 et leur reventes de 408 millions, un bénéfice net de 54 millions, et un rendement de 19.2 p. 100; les ventes de G. D. Searle ont atteint 133 millions, le bénéfice net de 27 millions et le rendement de 28.5 p. 100.

C'était sur le capital engagé. Ces chiffres indiquent, tout comme les études au Canada de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, de la Commission royale sur les services de santé et de tous les comptables embauchés par le comité des produits pharmaceutiques, dont certains d'entre nous ont fait partie, que les sociétés de produits pharmaceutiques réalisent sur leurs placements deux fois plus de profits que la plupart des autres entreprises de fabrication canadiennes. C'est vrai aux États-Unis et partout dans le monde où existe le régime dit de la libre entreprise. Il est temps de cesser de nous inquiéter des sociétés de produits pharmaceutiques; elles réussissent très bien par elles-mêmes et n'ont pas besoin de la préoccupation inopportune exprimée par certains députés de la Chambre.

M. Nowlan: Il nous faut beaucoup de médicaments après vous avoir écouté.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont pour l'amendement veuillent bien dire oui.

Dex voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent. Je déclare l'amendement rejeté, sur division.

(L'amendement de M. Beaudoin est rejeté.)

[M. Orlikow.]

M. Bernard Dumont (au nom du député de Bellechasse) propose:

Qu'on modifie le bill C-102, tendant à modifier la loi sur les brevets, la loi sur les marques de commerce et la loi des aliments et drogues, en insérant, à l'article 1(4), après le mot «licences», sur la ligne 24 de la page numéro 2, les mots suivants:

«et, dans le cas d'une licence pour l'importation, cette licence doit être déclarée dans l'intérêt public par le commissaire et les usines de fabrication étrangères doivent être sujettes à l'inspection».

[Français]

Monsieur l'Orateur, à cause d'une légère indisposition, le député de Bellechasse (M. Lambert), qui est à l'hôpital pour quelques jours seulement, est remplacé par le député de Frontenac, et je me permettrai donc de donner les explications relatives à l'amendement qui a été lu tout à l'heure.

Alors, en prenant part au débat sur le bill C-102, intitulé «Loi modifiant la Loi sur les brevets, la Loi sur les marques de commerce et la Loi des aliments et drogues», je désire tout simplement exprimer l'opinion que partagent un grand nombre de personnes à revenu modeste qui sont obligées, en raison de leur état de santé, de se procurer des médicaments.

En général, on reconnaît que le prix des médicaments est beaucoup trop élevé au Canada et que, par conséquent, ils ne sont pas toujours accessibles au public surtout à ceux qui en ont parfois le plus grand besoin. Je pense particulièrement aux personnes âgées qui n'ont que la pension de la sécurité de la vieillesse comme revenu, à toutes les autres personnes qui ne bénéficient que d'une allocation d'assistance sociale ou autre, ainsi qu'aux petits salariés, aux cultivateurs, qui ont souvent un revenu de famine.

• (8.50 p.m.)

Le Directeur des enquêtes et recherches agissant en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, a effectué une étude dont les conclusions indiquent clairement que le prix des médicaments au Canada paraît étonnamment élevé.

Une des conclusions auxquelles a abouti l'enquête indique qu'au Canada les prix des médicaments sont parmi les plus élevés du monde. En outre, le comité spécial de la Chambre des communes, chargé d'étudier le coût et les prix des médicaments, confirme les constatations déjà faites par d'autres enquêtes publiques.

Il en arrive à la conclusion que les prix des médicaments au Canada sont effectivement élevés et que l'on devrait prendre une mesure juste et raisonnable visant à les faire baisser. On peut lire à la page 17 du rapport du comité, et je cite:

Le médecin est la personne qui exerce le plus de régie sur l'achat des médicaments, indirecte-